



P. Costabadie

CONTRAT DE SAILLIE

KALASKA DE SEMILLY

SAISON DE MONTE 2020



P. Costabadie

CONDITIONS DE MONTE pour produire un poulain en France

Frais Techniques encaissés à la réservation	
au Haras de Semilly en I.A.C.	dans les centres agréés en France en I.A.C. en accord avec le vendeur
330,00 € TTC* (300 € HT + 30 € de TVA)	495,00 € TTC* (450 € HT + 45 € de TVA)
Saillie 990,00 € TTC* (900 € HT + 90 € de TVA), encaissée le 01/10/2020 si jument pleine	

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de frais techniques et de saillie. Le vendeur s'engage à n'encaisser la saillie qu'au 01/10/2020 si la jument est gestante. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme gestante et le montant de la saillie sera encaissé. Dans les centres, 4 doses de semence congelées seront mises à disposition. Chaque dose devra être mise en place entière sur ovulation. Si au bout de quatre chaleurs la jument n'était pas gestante, des doses supplémentaires pourront être renvoyées, le transport de ces doses restant à la charge du client pour un montant de 150 € HT payable par envoi. (*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% pouvant évoluer selon la loi.

CONDITIONS PARTICULIERES ET DE REPORT

- Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).
- Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus.
- Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais du client.
- Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- Pour les juments venant à la saillie au Haras de Semilly un contrat pour la saison 2020 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Semilly avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Semilly.
- Les paquettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- L'acheteur s'engage à déclarer la naissance de son poulain dans les 15 jours qui suivent sa naissance, comme la réglementation française le demande. Il s'engage également à ne pas déclarer la naissance de son poulain avant d'avoir réglé la totalité des factures dues à SCEA Levallois et reçu en retour l'original de la déclaration de naissance de la part de ce dernier, et ce quel que soit le studbook choisi. En cas de vente de sa jument, il reste seul responsable des clauses précédentes vis-à-vis du vendeur. En cas de fraude aux présentes conditions, l'acheteur sera passible d'une amende forfaitaire de deux fois le prix de la saillie à titre de clause pénale.
- Garantie Poulain Vivant** : valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} mois de gestation). Si la jument est constatée non gestante au 01/10/2020, 165 € TTC de frais techniques seront reportés sous forme d'avoir. Si la jument avorte par la suite ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi le montant de la saillie encaissé sera reporté sous forme d'un avoir valable sur une saillie d'un étalon de notre catalogue appartenant au même propriétaire (hors FT).

CONTRAT (compléter et cocher toutes les informations demandées ci-dessous afin de valider le contrat)

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Tél : Mob : Email :

(je ne consulte pas ma boîte email régulièrement et ne souhaite donc pas communiquer par ce biais même s'il est plus écologique et plus rapide que courrier postal si je ne coche pas cette case, je suis conscient que les communications faites par le Haras de Semilly se feront principalement par email et je m'engage à les lire)

Je déclare souscrire une saillie de KALASKA DE SEMILLY pour la saison de monte 2020 aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom) N°SIRE

Qui sera inséminée : au Haras de Semilly. au centre de

Adresse du centre :

Tél : Mob : Email :

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre :/...../.....

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon OUI NON ou de l'ICSI OUI NON Si oui, précisez le nom du centre de TE déterminé en accord avec le vendeur :

Fait à, le

L'acheteur Porter la mention Le vendeur
« Lu et Approuvé »



Exemplaire Vendeur



S.C.E.A. LEVALLOIS - HARAS DE SEMILLY - 50680 COUVAINS - FRANCE
Tél : +33 (0)2.33.05.31.44 // Fax : +33 (0)2.33.05.65.13 // Mobile : 06.72.88.71.51 ou 49
Email : contact@semilly.com // Site Internet : www.semilly.com





CONTRAT DE SAILLIE

KALASKA DE SEMILLY



SAISON DE MONTE 2020

CONDITIONS DE MONTE pour produire un poulain en France

Frais Techniques encaissés à la réservation	
au Haras de Semilly en I.A.C.	dans les centres agréés en France en I.A.C. en accord avec le vendeur
330,00 € TTC* (300 € HT + 30 € de TVA)	495,00 € TTC* (450 € HT + 45 € de TVA)
Saillie 990,00 € TTC* (900 € HT + 90 € de TVA), encaissée le 01/10/2020 si jument pleine	

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de frais techniques et de saillie. Le vendeur s'engage à n'encaisser la saillie qu'au 01/10/2020 si la jument est gestante. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme gestante et le montant de la saillie sera encaissé. Dans les centres, 4 doses de semence congelées seront mises à disposition. Chaque dose devra être mise en place entière sur ovulation. Si au bout de quatre chaleurs la jument n'était pas gestante, des doses supplémentaires pourront être renvoyées, le transport de ces doses restant à la charge du client pour un montant de 150 € HT payable par envoi. (*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% pouvant évoluer selon la loi.

CONDITIONS PARTICULIERES ET DE REPORT

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).
- ☞ Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus.
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais du client.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ Pour les juments venant à la saillie au Haras de Semilly un contrat pour la saison 2020 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Semilly avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Semilly.
- ☞ Les paquettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- ☞ L'acheteur s'engage à déclarer la naissance de son poulain dans les 15 jours qui suivent sa naissance, comme la réglementation française le demande. Il s'engage également à ne pas déclarer la naissance de son poulain avant d'avoir réglé la totalité des factures dues à SCEA Levallois et reçu en retour l'original de la déclaration de naissance de la part de ce dernier, et ce quel que soit le studbook choisi. En cas de vente de sa jument, il reste seul responsable des clauses précédentes vis-à-vis du vendeur. En cas de fraude aux présentes conditions, l'acheteur sera passible d'une amende forfaitaire de deux fois le prix de la saillie à titre de clause pénale.
- ☞ **Garantie Poulain Vivant** : valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} mois de gestation). Si la jument est constatée non gestante au 01/10/2020, 165 € TTC de frais techniques seront reportés sous forme d'avoir. Si la jument avorte par la suite ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi le montant de la saillie encaissé sera reporté sous forme d'un avoir valable sur une saillie d'un étalon de notre catalogue appartenant au même propriétaire (hors FT).

CONTRAT (compléter et cocher toutes les informations demandées ci-dessous afin de valider le contrat)

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Tél : Mob : Email :

(je ne consulte pas ma boîte email régulièrement et ne souhaite donc pas communiquer par ce biais même s'il est plus écologique et plus rapide que courrier postal si je ne coche pas cette case, je suis conscient que les communications faites par le Haras de Semilly se feront principalement par email et je m'engage à les lire)

Je déclare souscrire une saillie de KALASKA DE SEMILLY pour la saison de monte 2020 aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom) N°SIRE

Qui sera inséminée : au Haras de Semilly.
 au centre de

Adresse du centre :

Tél : Mob : Email :

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre :/...../.....

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon OUI NON ou de l'ICSI OUI NON

Si oui, précisez le nom du centre de TE déterminé en accord avec le vendeur :

Fait à, le

L'acheteur Porter la mention Le vendeur
« Lu et Approuvé »



Exemplaire Acheteur



OFFRE HAPPY STALLIONS 2020

Pour 1 contrat de saillie de KALASKA DE SEMILLY renvoyé complet avec les chèques de Frais Techniques et de saillie correspondants, vous gagnez les **2 bons de réductions de 330 € TTC** ci-dessous, que vous pourrez utiliser pour l'une de vos juments en 2020.

Le 1^{er} est à valoir sur les Frais Techniques d'une saillie de l'un de nos jeunes étalons au choix entre :

EL STAR, FIGHTER, FUNKY MUSIC, GOOD PLEASURE, GRIMSKY ou GROOVY.

Le 2^{ème} sera activé à l'encaissement de la saillie de KALASKA DE SEMILLY sur la saillie du jeune étalon choisi.

Par exemple, si vous souhaitez prendre une saillie de KALASKA avec une autre de GOOD PLEASURE au Haras de Semilly, vous avez seulement à régler 330 € TTC de Frais Techniques à la réservation au total pour les deux saillies, puisque ceux pour GOOD PLEASURE sont totalement gratuits.

Au mois d'octobre **si vos deux juments sont confirmées pleines**, le chèque de saillie de KALASKA sera encaissé et vous pourrez ainsi activer le deuxième coupon de remise de 330 € pour la saillie de GOOD PLEASURE. Celle-ci vous reviendra donc au final à 165 € TTC seulement (495€ - 330€). Pour la plupart des autres jeunes étalons dont le montant de saillie est de 330 €, la saillie sera même entièrement gratuite.

Cette offre ne se cumule pas avec l'Offre Flash sur la saillie du jeune étalon bénéficiant de l'Offre Happy Stallions. En revanche, l'Offre Flash sur la saillie de KALASKA peut s'appliquer. Vous pourrez également bénéficier des primes éventuelles versées par le Studbook SF pour les deux étalons, ce qui peut être très rentable pour vous.

UNE SAILLIE GRATUITE QUI PEUT VOUS FAIRE GAGNER DE L'ARGENT !



**BON DE REDUCTION à valoir sur
les FRAIS TECHNIQUES d'une saillie
d'un étalon HAPPY STALLIONS***

(*) au choix entre El Star Semilly, Fighter Semilly, Funky Music Semilly,
Good Pleasure Semilly, Grimsky Semilly ou Groovy Semilly.
Offre non cumulable, valable pour la saison de monte 2020, à l'encaissement des
FT de la saillie achetée, pour une jument appartenant au même propriétaire

**-330 €
sur FT**



**BON DE REDUCTION à valoir sur la SAILLIE
d'un étalon HAPPY STALLIONS***

(*) au choix entre El Star Semilly, Fighter Semilly, Funky Music Semilly,
Good Pleasure Semilly, Grimsky Semilly ou Groovy Semilly.
Offre non cumulable, valable pour la saison de monte 2020, à l'encaissement de
la saillie achetée, pour une jument appartenant au même propriétaire

**-330 €
sur saillie**